



Limite du nombre de renvois d'affaire

Par **caleuche**, le **10/03/2011** à **23:33**

Bonjour,

Ma question est la suivante: Jusqu'à combien de fois peut être renvoyée une affaire en référé devant le conseil du Prud'hommes tout en sachant que la saisine date du 15 Mai 2009 et que je suis à mon cinquième renvoi.

Merci !

Par **christelle29**, le **11/03/2011** à **11:07**

Il n'y a, malheureusement, pas de solutions.

Votre affaire a été renvoyée plusieurs fois car votre Avocat et l'Avocat de la partie adverse se sont mis d'accord pour fixer, à chaque renvoi, une nouvelle date d'audience (ils le font, en général, pour avoir le temps de répondre aux écritures adverses : respect et principe du contradictoire).

Si vous êtes en région parisienne, les Avocats sont très souvent chargés, et ne peuvent pas répondre en respectant le calendrier de procédure fixé par le CPH.

Il faut prendre votre mal en patience, je crains.

Bon courage.

Cordialement.

Par **PCARLI**, le **11/03/2011** à **11:38**

Bonjour,

Quels sont les motifs de chacun de ces renvois (demande de la partie adverse, de votre avocat si vous en avez un, surcharge du rôle) ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **11/03/2011** à **12:10**

Bonjour,

Ce même sujet a été exposé deux fois et il y a été répondu :[ce lien](#)